

COMMUNE DE MONTECH
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Transmis en Préfecture
le :

Notifié ou Publié le :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication/notification.

L'an deux mille dix-neuf, le 13 juillet à 09h00, le Conseil Municipal de MONTECH, dûment convoqué le 5 juillet, s'est réuni au lieu habituel (salle de réception de la mairie arrêté n° A.M.2014/09/348), sous la présidence de Monsieur Jacques MOIGNARD, Maire.

Conseillers : 29

Présents : 18 Procuration : 5 Absents : 4 Absents excusés : 2 Votants : 23

Membres présents :

Monsieur MOIGNARD Jacques, Maire
 Mmes MM. ARAKELIAN Marie-Anne, GAUTIE Claude, LAVERON Isabelle, DAIME Guy, TAUPIAC Gérard, LLAURENS Nathalie, CASSAGNEAU Grégory, Adjointes.
 Mmes. MM. BELY Robert, BOSCO-LACOSTE Fabienne, CARCELLE Corinne, DAL-SOGLIO Didier, DOSTES Fanny, JEANDOT Philippe, LOY Bernard, ROUSSEAU Xavier, SOUSSIRAT Bruno, PERLIN Yves.

Membres représentés : Mme MONBRUN Chantal représentée par Mme LAURENS Nathalie, Mme DECOUDUN Isabelle représentée par M GAUTIE Claude, Mme EDET Céline, représentée par M. ROUSSEAU Xavier, Mme TAUPIAC ANGE Corine représentée par M SOUSSIRAT Bruno, M. VALMARY Claude représenté par M. PERLIN Yves.

Membres absents : M. RIVA Thierry M. LENGARD Eric, Mme GARDES Bernadette

Membres absents excusés : Mme RAZAT-TOUSSAINT Christelle, Mme RABASSA Valérie, Mme BACCELLI Danièle,

Monsieur CASSAGNEAU est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2019_07_D24

Objet : soutien à l'action de l'association « Nous voulons des Coquelicots »

Votants : 23 Abstention : 0 Exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0

Le rapporteur donne lecture du rapport suivant :

Considérant que l'Association « Nous voulons des coquelicots » a lancé un appel aux gouvernants contre les pesticides à travers une pétition et des rassemblements devant les Mairies le 1^{er} vendredi de chaque mois à 18h 30 ;

Considérant qu'au sortir de la seconde guerre mondiale, la généralisation de la production et de l'usage des pesticides a pu sembler régler des problèmes qui restaient sans solution auparavant.

Considérant que les pesticides ne sont plus une réponse appropriée au modèle de développement de nos sociétés qui doit être durable.

Considérant que des centaines d'études parues dans les plus grandes revues scientifiques démontrent que les pesticides sont un grand danger pour la s

Considérant

vitesse vertigineuse des abeilles, oiseaux, insectes...)

- Les professionnels, pris au piège par les fabricants, sont les premières victimes des pesticides (agriculteurs, ouvriers agricoles, épandeurs, employés de l'industrie agro-alimentaire, techniciens testant les pesticides, ouvriers de l'industrie de production et de stockage...)
- , ce sont les administrés qui supportent le financement de la prise en charge des victimes, via la sécurité sociale, et non les fabricants eux-mêmes.

AR PREFECTURE

082-218201259-20190713-2019_07_D24-DE
Reçu le 15/07/2019

Dans son domaine de compétences, la commune de Montech, consciente d
Depuis plusieurs années, elle ne recourt
des parcs, espaces verts, espaces publics et cimetières dans le cadre d'une démarche -phyto »

Considérant la volonté de la Commune de Montech de poursuivre sa démarche visant à favoriser la protection de la biodiversité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Affirme** son soutien à l'action de l'association « Nous voulons des coquelicots » demandant l'interdiction des pesticides de synthèse ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à participer aux actions concertées au nom de la Commune ;
- **Donne** à Monsieur le Maire pouvoir de signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an
Que dessus
Pour Extrait Certifié Conforme,
Montech le 14 juillet 2019
Le Maire
Jacques MOIGNARD.

AR PRÉFECTURE

Soutien à l'association nous voulons des coquelicots

Numéro de l'acte : 2019_07_D24

Date de la décision : 13/07/2019

Identifiant unique de l'acte : 082-218201259-20190713-2019_07_D24-DE

Acte transmis par : CHAMARTY Caroline

Collectivité emettrice : MONTECH MAIRIE

Date de l'accusé de réception : 15/07/2019

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Autres domaines de competences / Voeux et motions

Document : [99 DE-082-218201259-20190713-2019_07_D24-DE-1-1_1.pdf \(Document original\)](#)

Date de dépôt de l'acte : 15/07/2019 11:16:37

Date d'envoi de l'acte : 15/07/2019 11:19:24

Date de réception de l'AR : 15/07/2019 11:34:16